



Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes d'Azur

Appel à projets

Relance/Transition

Date limite : 8 ou 30 mars

(selon sujets)



# Sommaire

Contexte et tableau des thèmes mobilisables



Catalogue détaillé des opportunités



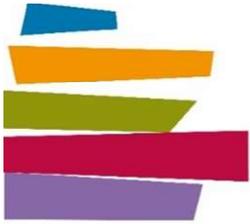
Appel à idées 2022-2023





# CONTEXTE





## Contexte de cet appel

- Parmi ses missions, l'équipe du Parc apporte un appui de type « ingénierie financière » aux acteurs publics et privés du territoire pour les priorités inscrites dans la Charte du parc.
- Le territoire des Préalpes d'Azur est actuellement concerné par des financements d'exception en investissement (France Relance, contrat de Parcs - Région sud), qu'il faut par contre être en capacité de mobiliser rapidement.
- L'idée de ce catalogue est de vous **simplifier l'accès à ces dispositifs**
  - ✓ porter rapidement à votre connaissance les opportunités qui croisent les enjeux de la Charte du Parc, pour vous aider à déposer les projets sur le court terme
  - ✓ Orienter les projets qui excéderaient les capacités de court terme vers d'autres cadres plus généreux en terme de délai
  - ✓ Aller chercher des moyens pour passer de l'idée aux projets et permettre à des besoins pas encore suffisamment calibrés de pouvoir saisir les prochains appels à projets « flashes »
- /!\ Ce document n'intègre pas :
  - ✓ les opportunités du programme LEADER > [voir ici pour d'autres types de projet](#)
  - ✓ les perspectives du prochain [programme Espace Valléen](#) : concertations en cours
  - ✓ les opportunités pour l'agriculture ou l'artisanat ; n'hésitez pas à nous faire connaître vos initiatives qui ne trouveraient pas de cadre en lien avec vos organismes consulaires.
  - ✓ Les opportunités pour les particuliers ; par exemple sur la transition énergétique [se reporter à la plateforme FAIRE](#)



# Contexte de l'appel à projets

## Le principe de ce catalogue

Boite Noire des  
nouveaux  
dispositifs

Plan de Relance

Contrat de Parcs  
Région Sud

Charte zéro déchet  
plastique  
Réserve de Ciel Etoilé

Ingénierie PNR sur Patrimoine  
Commerces au sens large,  
Economies d'Énergies

### Guichet Unique (là où le Parc propose une plus value)

- Catalogue de types de projets accompagnés par le Parc des Préalpes d'Azur :
  - sommaire détaillé page suivante
  - puis une page par type de projet qui explique les dépenses éligibles, les bénéficiaires, les modalités de candidature ; les projets doivent concerner les communes du périmètre du Parc.
  - En fin de dossier, des pages pratiques avec le lien vers la charte du Parc et les contacts utiles
- !/ possibilité bonus pour pierre sèche et éclairage public sous condition de dépôt le 8 mars au plus tard > Contacter le PNR dès réception (les communes dont certains projets connus correspondent aux conditions sont déjà mobilisées)*
- A l'issue du 30 mars, accompagnement par le PNR pour le dépôt des dossiers au bon guichet selon les dates limites d'appels à projets
- **Vous n'êtes pas prêt dans ces échéances ?** Contactez le chargé de mission après le 30 mars pour anticiper avec vous sur les prochaines opportunités

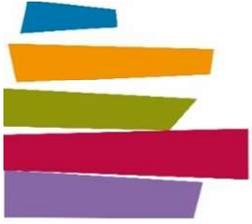


# Sommaire du catalogue

Type de projets	Porteurs de projets éligibles
1. Réfléchir au potentiel, à la dynamique, pour la rénovation des centres anciens villageois	Collectivités
2. Rénovation de murets de pierre sèche > Restanques /!\ Opportunité 80% si dépôt avant le 08 mars plan de relance ; mais sinon 50%	Public ou Privé
3. Etude d'opportunité/faisabilité de toilettes sèches en site sensible	Collectivités
4. Transition écologique pour la relance – Tourisme durable	Hébergeurs, Restaurateurs
5. Transition écologique	Commerces au sens large
6. Transition écologique – Expérimentation zéro déchets sur l'itinéraire de randonnée La Maralpine – repas à emporter	Etablissements des communes traversées <i>(y compris Vence/Grasse sur l'intégralité de la commune)</i>
7. Transition écologique – Epicerie Zéro déchets	Commerces de détail alimentaire
8. Transition écologique – Festins/événements Zéro déchets	Comités des fêtes, associations des écoles
9. Economies d'énergie pour les bâtiments publics	Communes ou leurs groupements
11. Rénovation de l'éclairage public – Trame noire Réserve Internationale de Ciel Etoilé /!\ Opportunité 80% si dépôt avant le 08 mars plan de relance ; mais sinon 50%	Collectivités
12. Aménagement concerté au logis du Pin (dépôt des candidatures poussé au 30 juin)	Collectivités concernées et/ou groupement des acteurs économiques

Les projets doivent être situés dans le périmètre du Parc : <https://www.parc-prealpesdazur.fr/le-parc/le-perimetre/les-communes-du-parc/>

NB : Grasse, Vence, Saint Jeannet, Gattières, Carros, Le Broc ne sont pas intégralement dans le Parc (en cas de doute interrogez nous par mail à [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr) en précisant l'adresse postale de l'établissement ou ses coordonnées GPS)



**LISTES DE PROJETS ÉLIGIBLES**  
*APPUI TECHNIQUE DU PARC POUR DÉPÔT DOSSIER*





# 1. Réfléchir au potentiel/ Dynamique villageoise

Contact Parc : Létitia MASCLET

## Pourquoi faire ?

- Chercher des clefs pour revitaliser les centres villages anciens : adaptation/rénovation de l'habitat, espaces publics, circulation, stationnement, commerces
- Approche par quartier à minima
- Eligible : diagnostic concerté avec les propriétaires : identification des freins et leviers pour définir un plan d'action réaliste (ingénierie technique et financière)

## Modalités

- Eligibles : communes ou groupement de communes ; association de privés envisageable
- Cette étude doit être inscrite à l'article 21 en section d'investissement (> soit donne lieu à travaux, soit elle sera amortie)
- Enveloppe de 80 000 € financée à 50%
- Cible : 2 à 4 projets de 20 000 à 40 000 €, sur le périmètre du Parc
- Candidature avant le 30 mars > appui Parc pour affiner cahier des charges et évaluation budgétaire > dépôt du dossier au plus tard le 15 Juin > décision Région en octobre
- Contenu de la candidature : exposé de la problématique à expertiser, stade d'avancement, étapes déjà entreprises.
- Candidature par courrier au Parc ou mail : [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr) ; [lmasclet@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:lmasclet@pnr-prealpesdazur.fr)





## 2. Rénovation murets pierre sèche

Contact Parc : Létitia MASCLET

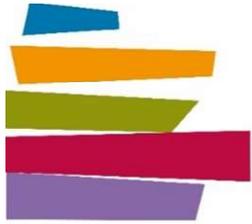
### Pourquoi faire ?

- Accompagner la préservation des linéaires et bâtis en pierre sèche, constituant à la fois un élément de patrimoine immatériel, un marqueur paysager caractéristiques des Préalpes d'Azur, des réservoirs de biodiversité, du potentiel de foncier agricole et de gestion des aléas naturels (rétention de terres fertiles/prévention de l'érosion, rétention d'eau/limitation du ruissellement)  
Critères de sélection (notation > arbitrage des priorités en fonction de l'intérêt général) :
  - ✓ Site publique ou servant au portage d'un projet communal favorisant la préservation/valorisation de ces patrimoines dans le temps ( ex: jardin partagé, installation d'agriculteurs... )
  - ✓ Travaux de reconstruction/consolidation suite à la tempête Alex, consolidation de chemins facilitant la mobilité douce, aménagement participant à des plans de prévention des feux de forêts.
  - ✓ Site participant à la valorisation patrimoniale qualitative d'un site (bâti, naturel et/ou panorama) majeur en terme de gestion de la fréquentation et de protection des espaces/paysages.
  - ✓ Site participant à la résorption d'un point noir paysager, ou l'amélioration de la qualité des entrées de villages,
  - ✓ Site permettant la sauvegarde ou l'implantation d'un îlot de biodiversité dans une opération d'aménagement communal.

### Modalités

- Sont éligibles les sites public ou privé répondant aux critères ci-dessus ; les projets aidés pourront se voir appuyés par un engagement de gestion dans le temps (Expérimentation de l'outils Obligation Réelle Environnementale)
- Enveloppe de 200 000 € HT financée à 50%  Soit ordre de grandeur : 500 à 650 m<sup>2</sup> de muret (selon complexité, disponibilité des pierres, etc.) : **candidature au Parc** avant le 30 mars > appui au dépôt du dossier au plus tard le 15 juin 2021.
- **Dépôt de dossier complet avant le 08 mars si enjeu biodiversité avéré** > combinaison contrat de Parc  et du Plan de relance « aires protégées » > **potentiellement 80% de subvention** (les communes avec projets connus ont été contactées)





## 3. Etude opportunité toilettes sèches en sites sensibles

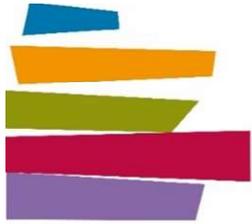
Première manifestation d'intérêt par les communes  
Contact Parc : Ambassadeurs

### Pourquoi faire ?

- Identifier les sites pour lesquels les communes souhaitent réfléchir quant aux modalités de gestion dans le temps de tels équipements → étude groupée des solutions appropriées à chaque site à partir de l'automne 2021 → groupement pour la maîtrise d'ouvrage et argumentaire pour mobiliser des subventions en 2022
- NB : certains sites exigent une vue d'ensemble avec la question des poubelles, du stationnement, de la signalisation, de la mise en défens, voire un travail étroit avec l'inspecteur des sites classés. Aussi le mode opératoire pour les différents sites reste à arbitrer d'ici juin 21 à partir des intérêts manifestés d'ici fin mars, et fonction d'autres dynamiques en cours.

### Modalités

- 10 à 20 sites envisageables en terme d'étude ; à ce jour le contrat de Parc pour 2022 ou 2023 permettra également le soutien à 50% d'environ 4 équipements autonomes avec lombricompostage ou une quinzaine d'équipements plus modestes en investissement (mais plus exigeants en terme de gestion courante, emploi local) ; nous sommes assez confiants quant à la possibilité de trouver 30% de financements complémentaires (si démonstration d'un effet positif sur l'environnement notamment) ou la mobilisation de prochains dispositifs de financements.
- Eligibles : communes, groupements de communes, Cap'Azur
- Enveloppe pour l'étude : 40 000 € ; portage et plan de financement restant à préciser d'ici juin 2021
- Les communes intéressées doivent **déposer d'ici au 30 mars**, une présentation sommaire du site et de ses enjeux, le cas échéant un lieu d'installation pressenti (photo + carte + cadastre) par courrier au Parc ou mail à [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr); [ambassadeur@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:ambassadeur@pnr-prealpesdazur.fr) ;
- Le PNR complètera les informations par les données de fréquentation en sa possession et les enjeux patrimoniaux du site. Les modalités de portage et de financement d'une étude groupée sont à l'étude



## 4. Transition Ecologique pour la relance Hébergements/Restaurants (murs publics ou privés)



Fonds Tourisme Durable ADEME France Relance – Démarche interparcs de la région Sud

Contact Parc : Etienne GALVEZ

### Pourquoi faire ?

- Aide aux entrepreneurs pour passer de l'idée au projet :
  - ✓ Audit établissement (moyens humains interparcs)
  - ✓ Définition du projet et choix des actions prioritaires
  - ✓ Montage du dossier d'aide aux travaux/équipements financés en étape deux par le même programme (ordre de grandeur 10 000 € à confirmer)
  - ✓ Réalisation du projet et évaluation des objectifs.
- Exemples d'actions visées :
  - ✓ Economies d'énergie, d'eau
  - ✓ Gestion des déchets, bio-déchets,
  - ✓ Approvisionnement en circuits courts (locavore)...

### Modalités

- Cible : restaurateurs et hébergeurs avec une priorité sur les établissements étant dans des réseaux Qualité, dans le périmètre du Parc.
- Calendrier :
  - **Candidature avant le 30 mars** par courrier au Parc ou mail ([contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr) et [egalvez@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:egalvez@pnr-prealpesdazur.fr) ; le dossier précise : Raison sociale, SIRET, Adresse du siège – Adresse de l'établissement si différente, Nom Prénom, tel mail du gérant et du contact si différent + description du souhait/des besoins de l'établissement, des démarches déjà entreprises le cas échéant.
  - La suite sera précisée courant avril aux établissements ayant fait acte de candidature (non engageante) ; si ce dispositif n'était pas confirmé (en cours d'instruction plan de relance), possibilité de rebondir sur le dispositif suivant

## 5. Transition Ecologique Commerces au sens large (dont Restauration Hébergement)



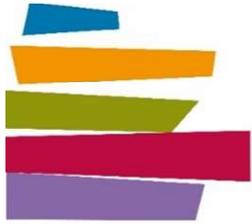
Information sur le dispositif « coach commerces », CCI Côte d'Azur – Contact Parc : Etienne GALVEZ

### Pourquoi faire ?

- Cible : commerces, hôtellerie, restauration
- Objectifs : accompagner à la reprise après la COVID > animer son point de vente, améliorer l'aménagement de l'établissement, développer / adapter l'offre de produits et services, intégrer le Développement Durable
- Prise en charge d'un diagnostic + 2 formations (dont une obligatoire sur le développement durable) + Accompagnement CCI pour mise en place plan d'action + 2 j expertise consultants. Pas d'appui à l'investissement
- NB : si, par exemple, 5 entités veulent mutualiser = 10 jours mobilisables pour une expertise répondant à un besoin commun (formation, circuits courts, livraison, ...).
- Tarif : **250 € HT pour le commerçant, pour un coût global de 3 290 € HT**
- Cumulable avec le dispositif précédent

### Modalités

- Candidatures au fil de l'eau 2021 sans le Parc : <https://www.cote-azur.cci.fr/vous-etes-commerçant-cest-le-bon-moment-pour-preparer-la-re lance-avec-coach-commerce/>
- **Plus value de se faire connaître au Parc avant le 30 mars pour constituer un groupe de commerçants et mettre en commun les moyens d'expertise et/ou les possibilités de délocaliser les formations sur le territoire du Parc**
- Manifestation d'intérêt non engageante à déposer au Parc par courrier ou mail ([contact@pnr-prealpedazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpedazur.fr) ; [egalvez@pnr-prealpedazur.fr](mailto:egalvez@pnr-prealpedazur.fr)) qui précise Raison sociale, SIRET, Adresse du siège – Adresse de l'établissement si différente, Nom Prénom, tel mail du gérant et du contact si différent + description du souhait/des besoins de l'établissement, des démarches déjà entreprises le cas échéant.



## 6. Transition Ecologique Hébergement/Restaurateurs

Démarche zéro déchets pour les acteurs sur le parcours de la Maralpine – Contact Parc : Bénédicte ELBOUDALI

### Pourquoi faire ?

- Pour les prestataires d'offre de repas à emporter, sur les communes traversées par l'itinéraire de randonnée la [Maralpine](#)\* : remplacer les emballages plastiques jetables par une offre + écologique (contenants compostables ou réutilisables ou système de consignes)
- Ingénierie pour la définition de solutions (prise en compte des contraintes des acteurs professionnels et des randonneurs : sanitaires, juridiques, techniques) puis + aide à l'achat du matériel correspondant

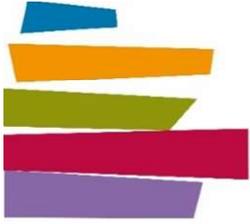
*Dans le cadre de  
l'engagement Zéro  
déchets plastiques*



### Modalités

- Candidature avant le 30 mars par courrier au Parc ou mail : [contact@pnr-prealpedazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpedazur.fr) ; [belboudali@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:belboudali@pnr-prealpesdazur.fr)
- Contenu de la candidature Raison sociale, SIRET, Adresse du siège – Adresse de l'établissement si différentes, Nom Prénom, tel mail du gérant et du contact si différent + description du souhait/des besoins de l'établissement, des démarches déjà entreprises le cas échéant.
- Groupe de travail / propositions techniques : avril – mai – Achat du matériel juin (selon avancement de la réflexion et des demandes de subvention **RÉGION SUD** **PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**) > Cible : a minima expérimentation été 21

\* Saint Auban, Briançonnet, Gars, Amirat, Les Mujouls, Sallagriffon, Aiglun, Gréolières, Cipières, Courmes, Vence, Caussols, Grasse.



## 7. Transition Ecologique Epiceries

Première mise en réseau autour d'une offre Zéro déchets  
Contact Parc : Bénédicte Elboudali

### Pourquoi faire ?

- Aide à l'émergence de projet : le Parc animera d'avril à août des rencontres « de l'idée aux projets »
- Mobilisation d'ingénierie pour définir les solutions techniques et les nouvelles offres potentielles correspondant aux besoins des clients
- Appui financier pour l'achat d'équipements + outils de promotion

*Dans le cadre de  
l'engagement Zéro  
déchets plastiques*



### Modalités

- Candidature avant le 30 mars au Parc par courrier ou mail ([contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr) et [belboudali@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:belboudali@pnr-prealpesdazur.fr))
- Contenu de la candidature : Raison sociale, SIRET, Adresse du siège – Adresse de l'établissement si différente, Nom Prénom, tel mail du gérant et du contact si différent + description du souhait/des besoins de l'établissement, des démarches déjà entreprises le cas échéant



## 8. Transition Ecologique Evènements/festins

Première mise en réseau autour de la maîtrise des déchets – Contrat au Parc : Bénédicte Elboudali

### Pourquoi faire ?

- Accompagner les comités des fêtes ou les associations de parents d'élèves à mettre en place des manifestations zéro
- Identification des solutions adaptées aux contraintes de chaque territoire entre avril et août 2021 (en lien avec les organismes de collecte et de traitement) ; mise en œuvre conditionnée aux contraintes sanitaires > 2021 ou 2022
  - ✓ Aide à l'achat de matériel
  - ✓ Elaboration de supports de communication

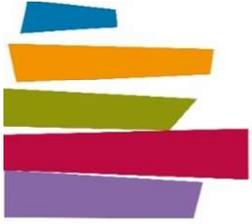


*Dans le cadre de  
l'engagement Zéro  
déchets plastiques*



### Modalités

- Eligibles : comité des fêtes ou association des écoles ;
- Candidature avant le 30 mars par courrier au Parc ou mail ([contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr) et [belboudali@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:belboudali@pnr-prealpesdazur.fr))
- Contenu de la candidature : Coordonnées de l'association, exposé des motivations/ambitions et des démarches déjà entreprises, éléments de contexte favorables .. Etc.
- Objectif à l'échelle du Parc = accompagner entre avril et août une structure par intercommunalités du Parc (démarches pilotes)



## 9. Economies d'énergie Bâtiments publics (dont murs des Commerces/Hébergements/Restaurants)

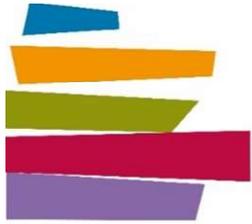
Contact au Parc : *Bénédicte Elboudali*

### Pourquoi faire ?

- Accompagner les communes à la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics (école, mairie, auberge communale, salle des fêtes...)
- Analyse des factures et des consommations
- Identification des travaux prioritaires (isolation, changement de chaudière, pilotage automatisé...)
- Aide à la rédaction des cahiers des charges pour recruter les prestataires nécessaires
- Aide à l'identification des financements associés et aide à la rédaction des demandes de subventions

### Modalités

- Eligible : communes et groupements de communes
- Une participation financière à l'accompagnement pourra être sollicitée : cette condition sera précisée avant engagement formel
- Candidature par courrier au Parc ou mail à [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr) et [belboudali@pnr-prealpedazur.fr](mailto:belboudali@pnr-prealpedazur.fr). Contenu : commune, nature des biens communaux visés et démarches déjà entreprises
- Calendrier conditionné aux capacités d'audit qui à confirmer pour 2021.



## 10. Eclairage public : réduction de la pollution lumineuse

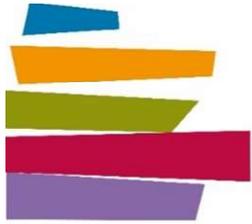
Trame noire - Réserve Internationale de Ciel étoilé  
Contact au Parc : Bénédicte Elboudali

### Pourquoi faire ?

- Rénover l'éclairage public pour réduire la pollution lumineuse et améliorer la trame noire
- Aide à l'investissement  DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES +/-  « aires protégées »
- Prise en compte des effets sur la biodiversité > taux bonifié grâce au plan de relance, pour l'instant une seule date de dépôt = 8 mars (Appel à projet diffusé fin janvier)

### Modalités

- Eligible : commune
- Si un dossier peut être déposé complet avant le 08 mars, 80% de financement : les communes dont l'avancement des projets est connu ont été contactées. Sinon 50% de subvention par le Département 06.
- Sinon candidature avant le 30 mars par courrier au Parc ou mail à [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr) et [belboudali@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:belboudali@pnr-prealpesdazur.fr). Contenu = nom de la commune, description succincte du réseau, expression de l'ambition et de l'avancement des démarches déjà entreprises le cas échéant



# 11. Autour du Logis du Pin

Contact au Parc : *Letitia MASCLET*

## Rappel

- Un diagnostic et des prospectives sur la zone ont été partagés en 2019 entre les 2 Parcs (Verdon et Préalpes d'Azur), 3 intercommunalités (Lac et Gorges du Verdon dans le 83, Provence Alpes Verdon dans le 04, et Pays de Grasse dans le 06), et les communes concernées (notamment Peyroules 04 et La Martre 83)
- La dimensions « porte d'entrée » des territoires avec vocation de halte d'accueil et d'information, d'intersection d'itinéraires de randonnées a reçu la plus grande adhésion.
- La proximité d'un poste source pour raccordement d'énergie renouvelables confère par ailleurs à ce secteur des possibilités d'innovation/coopération.

## Des financements pour quoi faire à ce stade ?

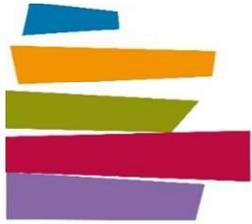
- Maîtrise d'œuvre pour la programmation de certaines dimensions du projet
- Innovation en lien avec l'énergie solaire/bois/stockage – Cf école des mines

## Modalités

- Eligible : commune et/ou association d'acteurs économiques
- Financement 50% Région dans le cadre du contrat de Parcs
- **Manifestation d'intérêt avant le 30 juin** > projet pour le 30 sept > dialogue avec l'Etat pour compléter éventuellement les financements > actions en 2022



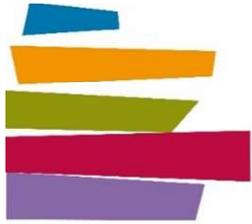
- La candidature comprend uniquement un exposé des enjeux et motivations, et des démarches déjà engagées le cas échéant, à envoyer par courrier ou mail à [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr) et [lmasclet@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:lmasclet@pnr-prealpesdazur.fr)



*A vos idées pour 2022*

*Contrat de Parcs 2021-22-23*

- Le Contrat de Parcs a été signé le 7 janvier 2021 et permet le soutien des projets dans les champs thématiques détaillés page suivante.
- Les financements étant exclusivement dédiés à de l'investissements, il s'agit de détecter les projets issus de ces ambitions qui ne trouveraient pas leur financement : n'hésitez pas à soumettre vos idées par courrier ou mail à [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr)



## Autres champ de soutien négociable via le contrat de Parc (uniquement des projets d'investissement)

- **Relocaliser l'économie et accueillir de nouveaux habitants en zone rurale** : soutien aux filières de proximité/circuits courts qu'elles soient agricoles/alimentaires, forestières, culturelles, touristiques, éducatives, les services à la personne..., développement de tiers-lieux ou d'autres modalités facilitant le télétravail, accompagnement opérationnel à l'urbanisme qui répond à ces enjeux d'accueil et d'intégration de ces activités et habitant  
*NB ingénierie financière : priorité LEADER 90% + Stratégie Espace Valléen en cours de concertation*
- **Accélérer la transition énergétique** (bâtiments, mobilité, activités économiques, ...) : dynamiser le mouvement de la rénovation thermique globale des bâtiments, tout en rappelant que la priorité est avant tout de consommer moins  
*NB Ingénierie financière : à articuler plan de relance aires protégées*
- **Développer et utiliser des ressources locales dans la construction**, pour contribuer à l'économie locale non délocalisable et à la réduction des consommations d'énergie  
*NB Ingénierie financière : à articuler avec plan de relance*
- **Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature** : travaux favorisant la préservation ou restauration des espaces, d'organiser une offre touristique authentique en articulant mobilité douce, gastronomie, patrimoine, culture... aménager des sites et des aires d'interprétation du patrimoine régional au bénéfice de l'activité des professionnels ; enjeu de reconnexion avec le patrimoine naturel et culturel  
*NB ingénierie financière : à articuler avec plan de relance aires protégées et Stratégie Espace Valléen*
- **Connecter santé et biodiversité** : les projets permettront de connecter le thème de la santé autour du principe de respect de la nature et du vivre ensemble. C'est un enjeu pour les territoires. L'altération de l'environnement (pollutions, réduction de la biodiversité, dérèglements climatiques, etc.) affectant la santé de la faune et de la flore, mais aussi celle des humains (qualité de l'air, de l'eau et contamination de la chaîne alimentaire...)  
*NB Ingénierie financière : quelle sorte d'investissements ?*



## Pour nous contacter

- Suivre les instructions de chaque fiche pour faire acte de candidature
- Chaque fiche est affectée à un agent du Parc, dont les missions détaillées et les coordonnées sont disponible sur le trombinoscope : [cliquez ici pour y accéder](#)

*Utiliser l'outil de filtre pour accéder plus vite à la personne recherchée*

- Adresse postale :  
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur  
1 avenue François Goby  
06 460 SAINT VALLIER DE THIEY  
04 92 42 08 63 – [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr)



*Merci de votre attention*

## Les Préalpes d'Azur

Si proches



Si lointaines



Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes d'Azur